

# **Mon guide pratique**

Université de Poitiers

Etudes supérieures et handicap : c'est possible

## Table des matières

Le handicap .....	3
Le Pôle Handicap Etudiants .....	4
Processus de mise en place de vos aménagements .....	6
Le Service de Santé Universitaire .....	7
Le référent Handicap .....	8
Les Bibliothèques Universitaires ou service Commun de Documentation : .....	9
Le service social .....	9
HandiSup Centre Ouest .....	10
La Maison des Étudiants .....	11
Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives ..	12
Les services du Crous .....	12
Logement .....	13
Restauration .....	13
Sur le campus .....	14
Pour aller sur le campus .....	14
La Direction des Relations Internationales.....	15
La Maison des Langues.....	16
L'insertion professionnelle .....	16
Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé .....	17
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) .....	17
Lexique .....	19

## **Le handicap**

C'est quoi le handicap ?

Depuis la loi de 2005, constitue un handicap toutes limitations d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonction physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Le handicap est une question de contexte car c'est l'environnement qui crée le handicap.

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas.

Par exemple :

Paul s'est cassé le bras au ski.

Il pourra assister à un concert mais il ne pourra pas prendre sa voiture pour y aller.

Il se trouve donc en situation de handicap temporaire.

Il existe dans chaque département un guichet unique, la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Elle est l'interlocuteur privilégié pour bénéficier d'aide financière ou matérielle afin de compenser un handicap.

Elle délivre notamment la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé.

## **Le Pôle Handicap Etudiants**

Le Pôle Handicap Étudiants est un service de l'Université qui s'adresse à tous les étudiants en situation de handicap :

- Temporaire ou permanent
- Reconnus ou non par la MDPH

Il a pour principales missions :

- La sensibilisation des publics
- L'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Le Pôle Handicap Étudiants accompagne les étudiants de tous les campus de l'université de Poitiers :

- Campus et centre-ville de Poitiers
- Futuroscope
- Châtelleraut
- Angoulême
- Niort
- Segonzac

Pourquoi déclarer son handicap au pôle handicap étudiants ?

Le Pôle Handicap Étudiants peut vous permettre de :

- Bénéficier d'aménagements d'études et d'examens pour compenser votre handicap
- De réaliser un dossier en fonction de vos besoins et non en fonction du type de handicap
- D'avoir un accompagnement individualisé et personnalisé

(entretiens confidentiels) tout au long de l'année en prenant en compte votre situation dans sa globalité (logement, transports, conditions financières...)

- De favoriser votre autonomie
- De renouveler vos aménagements chaque année (ou pendant l'année universitaire si besoin)

## Quand faut-il faire la demande ?

Vous pouvez solliciter l'accompagnement par le Pôle Handicap

Étudiants :

- Avant la rentrée universitaire (après les résultats du baccalauréat ou après la validation de votre année)
- Ou pendant l'année universitaire en cours en cas de changement de votre situation
- Ou lorsqu'un évènement vous met en situation de handicap.

## Quels types d'aménagement d'études, de compensation sont possibles ?

Plusieurs aménagements sont possibles comme par exemple :

- La prise de notes ou tutorat étudiant
- L'interprétariat en langue des signes française ou langage parlé complété
- Le secrétariat d'examen
- La majoration de temps
- Le prêt de matériel adapté
- ...

Qu'est-ce qu'une notification d'aménagement d'études et d'examens ?

C'est un document signé par

- Le président de l'université
- Le pôle handicap étudiants
- Le référent Handicap de votre composante

La notification présente les aménagements et les besoins de compensation dont vous bénéficiez au regard de votre situation (sans préciser le type de handicap).

Cette notification a une valeur juridique. Elle doit être appliquée au sein de votre composante de formation.

Elle peut être modifiée en cours d'année mais doit être renouvelée chaque année.

## **Processus de mise en place de vos aménagements**

Etape 1 : l'entretien au Pôle Handicap Étudiants avec le Chargé d'accompagnement.

Lors de cet entretien individualisé, un dossier administratif sera constitué en fonction de vos besoins. A la suite de cet entretien, une demande d'aménagements d'études sera faite.

Etape 2 : l'entretien au Service de Santé Universitaire :

Cet entretien se déroule avec un médecin qui émet un avis médical sur les aménagements d'études.

Un avis médical est remis à l'étudiant. Ce dernier doit être déposé au Pôle handicap.

Etape 3 : l'élaboration et validation de la notification d'aménagement en concertation collective

La notification est réalisée par le Pôle Handicap.

Elle est ensuite étudiée, adaptée si besoin et signée par le référent handicap par le Président de l'Université ou son représentant

Etape 4 : l'application de la notification d'aménagements

La notification est transmise par le Pôle Handicap à l'étudiant, au référent Handicap et au service de scolarité de la composante

Pôle Handicap Étudiants

Bâtiment A8

15 rue Théodore Lefebvre TSA 41132

86 000 Poitiers

05 49 36 64 64 • 05 49 45 47 51

accueil.handicap@univ-poitiers.fr

Horaires : 9h à 12h • 14h à 17h du lundi au vendredi

Entretiens sur rendez-vous.

## **Le Service de Santé Universitaire**

Le Service de Santé Universitaire [SSU] :

- Propose des consultations et entretiens avec différents professionnels (infirmières, médecins, sage-femme, psychologues, assistantes sociales)
- Accueille chaque étudiant qui souhaite des aménagements d'étude, lors d'une consultation dédiée, par un médecin.

- Évalue l'impact de votre situation de handicap sur votre vie étudiante
- Rédige un certificat médical que vous devez transmettre au Pôle Handicap Étudiants handicap.

Service de Santé Universitaire Bâtiment C4

4 allée Jean Monnet TSA 21112

86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 33 54

Les rendez-vous avec une assistante sociale se font en fonction de votre faculté.

## **Le référent Handicap**

Dans chaque composante, un enseignant-chercheur (dans la plupart des cas) est désigné référent

Son rôle est de :

- Vérifier l'aspect pédagogique des aménagements et leur faisabilité,
- Signer la notification au même titre que le Président de l'Université (ou son représentant) et le Pôle Handicap Étudiants
- Être l'interlocuteur entre le Pôle Handicap Étudiants et les équipes pédagogiques de la composante
- Vous rencontrer en cas de besoins pédagogiques

La liste des référents handicap est disponible sur le site internet de l'université de Poitiers : [univ-poitiers.fr](http://univ-poitiers.fr) > rubrique Trouver une formation ou auprès du Pôle Handicap.



## **Les Bibliothèques Universitaires ou service Commun de Documentation :**

Les bibliothèques universitaires ont une équipe de référents handicaps sur les différents sites universitaires.

Leur rôle est de vous accompagner dans l'utilisation des services et de répondre à vos besoins documentaires.

Les bibliothèques universitaires proposent également

- Du matériel adapté en prêt : lecteurs DAISY
- Machine à lire ou plage BRAILLE
- Des logiciels favorisant l'accès à l'écrit en libre accès (logiciel JAWS, correcteur orthographique Antidote, ...)
- L'accès à plus de 20 000 livres en format audio DAISY ou en braille numérique via la bibliothèque numérique EOLE grâce à leur partenariat avec l'association Valentin Haüy
- Des œuvres sous droit dans des formats accessibles dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur

Le Pôle Handicap Étudiants vous mettra en relation avec la bibliothèque qui pourra répondre au mieux à vos besoins.

## **Le service social**

A l'université de Poitiers, le service social dépend du CROUS et/ou du Service de Santé Universitaire.

Composé de 7 assistantes sociales qui se répartissent par lieu d'étude et composante d'inscription.

Le service social intervient pour tous les étudiants de l'académie (environ 50 000 étudiants).

Il propose des permanences régulières sur les différents sites de l'Université.

Si vous bénéficiez d'une RQTH, sachez qu'il n'y a pas de limite d'âge en matière de bourses ou d'aides spécifiques.

Vous pouvez même prétendre à 3 années de bourses supplémentaires.

Crous – POCCUS

Bâtiment B12

3 rue de la Devinière 86000 Poitiers

05 49 44 53 42

[service.social@crous-poitiers.fr](mailto:service.social@crous-poitiers.fr)

[crous-poitiers.fr/aides-sociales/nos-assistantes-sociale/](http://crous-poitiers.fr/aides-sociales/nos-assistantes-sociale/)

## **HandiSup Centre Ouest**

HandiSup Centre-Ouest est une association, située à la Maison des Étudiants, engagée pour l'inclusion sociale et universitaire des étudiants en situation de handicap.

L'association vous propose :

- Un accompagnement individualisé
- Une aide aux déplacements (se rendre en cours, rendez-vous médicaux, courses)
- Un soutien pour les démarches administratives
- Des mises en accessibilité des supports de cours pour des personnes avec une déficience visuelle et une écoute en cas de besoins

spécifiques.

HandiSup Centre-Ouest propose également :

- Diverses activités associatives (sport partagé, ateliers théâtre, repas partagés, sorties, ateliers créatifs)
- Des actions de sensibilisation autour de la question du handicap.

## **La Maison des Étudiants**

Véritable lieu d'accueil et d'orientation pour tout ce qui concerne la vie étudiante, la Maison des étudiants abrite le Service Culture ainsi que le Pôle vie associative et vie étudiante.

A la Maison des Étudiants, vous pourrez profiter :

- Un espace de travail partagé
- De salles de réunion
- D'une cuisine
- D'un coin détente et également d'une salle de spectacle qui propose une programmation culturelle variée réalisée en lien avec les étudiants et associations de la communauté universitaire.

La MDE héberge aussi 4 associations :

- L'AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
- MAEVA : Mission d'Accueil des Étudiants Venus d'Ailleurs
- Radio Pulsar, la radio Campus
- HandiSup Centre-Ouest

## **Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives**

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) vous propose plus de 40 activités physiques, sportives et artistiques réparties sur 150 créneaux hebdomadaires.

Chaque semaine, des animations sportives sont également organisées le jeudi soir (Nuits Sportives).

Les activités proposées par le SUAPS permettent de partager des moments de pratique physique tout en passant du temps avec les autres étudiants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du SUAPS et avec l'enseignant responsable de l'activité pour se renseigner sur l'accessibilité de l'activité choisie.

## **Les services du Crous**

En plus d'un accompagnement social, le Crous vous propose des aides matérielles et financières :

Le Dossier Social Etudiants composé de/du :

- La demande de Bourse sur Critères Sociaux
- Logement attribué par le Crous

A renouveler chaque année à partir du 15 janvier.

Les allocations annuelles, versées mensuellement et accordées à des étudiants ayant une situation sociale difficile et inscrite dans la durée et ne remplissant pas les conditions d'octroi de la Bourse sur Critères Sociaux.

Les aides ponctuelles, versées en une fois et accordées à des étudiants avec une difficulté financière passagère, sous condition d'âge (moins de 35 ans pour ceux ne disposant pas de RQTH).

## **Logement**

Un logement adapté au Crous peut vous être proposé en fonction de vos besoins spécifiques. Il est attribué sans obligation d'être titulaire d'une bourse.

Il ne se limite pas au logement accessible aux personnes à faible mobilité.

Par exemple : Logement proche de votre lieu de formation, signaux lumineux, logement au rez-de-chaussée...

Pour en bénéficier, une fiche d'informations pouvant être fournie par le Pôle Handicap Étudiants est à remplir chaque année (en plus du Dossier Social Étudiant).

Vous pouvez y indiquer les adaptations dont vous auriez besoin dans votre logement.

## **Restauration**

Tous les lieux de restauration (cafétérias et restaurants universitaires) au sein et à proximité des campus universitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Crous - POCCUS

Bâtiment B12

3 rue de la Devinière 86000 Poitiers

crous-poitiers.fr

Se déplacer

## **Sur le campus**

L'université de Poitiers s'est engagée dans une politique de prise en compte du handicap pour offrir des bâtiments accessibles à tous. Un agenda d'accessibilité programmé a été établi jusqu'en 2023.

Des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite existent aux abords de chaque bâtiment de l'Université. Le droit de stationnement sur ces places est délivré par la MDPH.

## **Pour aller sur le campus**

Le réseau Vitalis propose dans Grand Poitiers : des bus équipés pour les personnes en fauteuil, avec des bandeaux lumineux et/ou un système vocal d'information.

Il propose également le service Handibus, service de transport de substitution, à la demande et sur abonnement.

Il assure les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières.

Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques du Poitou-Charentes propose également des transports spécifiques des personnes à mobilité réduite dans des véhicules adaptés.

L'association HandiSup Centre-Ouest vous propose également un accompagnement dans vos déplacements.

## **La Direction des Relations Internationales**

La Direction des Relations Internationales et ses correspondants dans les composantes développent et accompagnent les coopérations internationales.

Ils proposent aussi un soutien à la mobilité étudiante, enseignante et administrative (mobilité en Europe ou hors Europe dans le cadre du programme Erasmus ou d'accords bilatéraux avec des universités hors Europe).

Si vous souhaitez étudier dans une autre université étrangère, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Direction des Relations Internationales, ou du Pôle Handicap Étudiants pour bénéficier :

- Des aides en cas de mobilité
- De la bourse de mobilité et prise en charge des frais supplémentaires liés à la mobilité à l'étranger pour les personnes en situation de handicap. Et d'un accompagnement administratif individualisé pour la mise en œuvre de votre projet de mobilité.

Pour les étudiants internationaux en situation de handicap arrivant à l'université de Poitiers, vous pouvez contacter le Pôle Handicap Etudiants.

Direction des Relations Internationales  
Bâtiment E7

15 Rue de l'Hôtel Dieu  
TSA 71117  
86073 Poitiers cedex 9  
05 49 45 42 64  
ri@univ-poitiers.fr

## **La Maison des Langues**

La Maison des Langues promeut l'apprentissage des langues vivantes et fournit des formations et des services en langues vivantes pour les étudiants.

Pour le passage des certifications (TOEIC, CLES,...). Un formulaire est à remplir, accompagné d'une copie de votre notification d'aménagement. Attention, il faut l'envoyer à la Maison Des Langues 1 mois avant votre passage de la certification.

## **L'insertion professionnelle**

Le SAFIRE, le Service commun d'Accompagnement à la Formation, à l'Insertion, à la Réussite et à l'Engagement

Le SAFIRE vous conseille et vous accompagne dans vos projets d'études et d'insertion professionnelle, tout au long de votre parcours :

- Des entretiens-conseils individuels
- Des ateliers collectifs portant sur différentes thématiques transversales
- Des événements ouverts à tous (Amphis métiers)



## **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé**

La RQTH est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites à la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions :

- Physique
- Sensorielle
- Mentale
- Psychique.

Elle est délivrée aux personnes âgées de plus de 16 ans par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) après examen du dossier.

Pour en bénéficier, il faut s'adresser à la MDPH.

La RQTH permet de bénéficier :

- De dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle
- D'offres d'emplois prioritaires
- Des aménagements de vos horaires et poste de travail
- De soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi

## **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

Présente dans chaque département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour mission de :

- Vous accueillir
- Vous informer

- Vous accompagner
- Vous conseiller ainsi que votre famille pour sensibiliser les citoyens au handicap
- Vous aider dans les démarches liées à votre handicap
- Vous permettre de compenser votre handicap : aides financières et matérielles

De nombreuses associations dédiées au handicap sont présentes sur le territoire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la MDPH de la Vienne.

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

39 rue de Beaulieu 86000 Poitiers

05 49 45 97 77

[mdph86.fr](http://mdph86.fr)

## **Lexique**

BCS : Bourse sur Critères Sociaux

BU : Bibliothèques Universitaires

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes  
Handicapées

CLES : Certificat de compétences en Langue de l'Enseignement  
Supérieur

Composante : Faculté, école ou institut appartenant à l'université de  
Poitiers

DRI : Direction des Relations Internationales

DES : Dossier Social Étudiants

LPC : Langage Parlé Complété

LSF : Langue des Signes Française

MDE : Maison des Étudiants

MDL : Maison Des Langues

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PHE : Pôle Handicap Étudiants

RI : Relations Internationales

RQTH : Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

SAFIRE : Service commun d'Accompagnement à la Formation, à

l'Insertion, à la Réussite et à l'Engagement

SCD : Service Commun de Documentation

SSU : Service de Santé Universitaire

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

TOEIC : Test Of English for International Communication

Pôle Handicap Étudiants

Bâtiment A8

Pôle des Solidarités

15 rue Théodore LEFEBVRE TSA 41132

86 000 POITIERS

05 49 36 64 64 • 05 49 45 47 51

[accueil.handicap@univ-poitiers.fr](mailto:accueil.handicap@univ-poitiers.fr)